

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général

Approuvé par délibération du conseil
communautaire du 18 décembre 2019

Révision allégée n°1 du PLUI approuvée par
délibération du conseil communautaire du 26
septembre 2024

Modification de droit commun n°1 du PLUI
approuvée par délibération du conseil
communautaire du 26 septembre 2024

Plan au 1:6 000

- Zonage**
(libellés des zones des 47 communes)
- Zones Urbaines - coeur d'agglomération**
UAa Quartiers urbains à forte densité
UAb Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
UAc Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
UAd Axes structurants et sites à densifier
- Zones Urbaines - bourgs et villages**
UBa Centres urbains et villageois à forte densité
UBd Axes structurants et sites à densifier
- Zones Urbaines - commun aux 47 communes**
Uca Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
Ucb Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
Ucd Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
UD Cités ouvrières et de carrières
UE Equipements d'intérêt collectif et services publics
UJ Espaces d'agrément des constructions existantes
UP Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
UV Zones urbanisées de moyenne à faible densité
UW Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
Uys Zones commerciales et de proximité
Uyb Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
Uyc Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
Uza Sites d'intérêt majeur d'Innovia et des Toppes
Uzc Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
Uzf Emprises ferrées
Uzi Activités industrielles lourdes
Uzj Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
Uzk Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
Uzl Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle
- Zones à Urbaniser**
1AUA,B Zones d'urbanisation à vocation mixte
1AUY Zones d'urbanisation à vocation commerciale
1AUZa Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innovia et des Toppes
1AUZb Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
2AUB Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUI
2AUZ Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUI
- Zones Agricoles**
A Zones agricoles
AM Zones agricoles en milieu urbain
AP Zones agricoles protégées
- Zones Naturelles et Forestières**
N Zones naturelles et forestières
NB Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
NC Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
NER Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
NL Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
NZ Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

Légende
(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

Zonage

Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)

Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiments agricoles

Haies, alignements d'arbres, ripisylves

Espace public paysager

Boisements, bosquets

Parcs, jardins, vergers

Zones humides

Habitats d'intérêt communautaire

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Arbres remarquables

Cônes de vue

Patrimoine bâti à préserver

Linéaire bâti (murets...) à préserver

Edifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)

Ensemble bâti d'intérêt

Risques et nuisances

Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres

Aléa moyen de retrait-gonflement des argiles

PPRT Solvay

Limites des zones du PPRT (b1, b2, B1, B2, B3, Bdc, r, R)

Autres informations

Bâtiments

Parcelles

Autoroutes et voies rapides

Axes routiers principaux

Hydrographie

0100200300400500

m

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Bassin de retenue des eaux pluviales de la rue Casanova	Commune	2126
2	Passage de réseaux	Commune	318
2	Déviation de Tavaux	Conseil Départemental du Jura	4965
3	Bassin de retenue des eaux pluviales Rue des arènes	Commune	1041
4	Accès à la station de traitement des eaux usées Rue du Moulin	Commune	466
5	Bassin de retenue des eaux pluviales de la Route de Champvans	Commune	3874
6	Déviation de Tavaux	Conseil Départemental du Jura	29081
7	Accès aux parcelles privatives et gestion des eaux usées	Commune	2390
8	Chemin piétonnier vers la rue de Champvans	Commune	417
9	Réservoir de crue	Commune	49955
10	Aménagement d'un parking pour le terrain de rugby	Commune	3875
11	Liaison piétonne à créer	Commune	192
12	Liaison piétonne à créer	Commune	96

